

# Intégrer la prévention : Le risque de glissades



- ▶ Les causes des glissades
- ▶ Identifier les risques
- ▶ Comment les éviter ?
- ▶ Qui contacter ?



santé  
famille  
retraite  
services

Le terme “glissade” est utilisé pour parler des accidents déclenchés par la glissade du pied sur le sol. Les glissades, trébuchements, faux-pas et autres pertes d’équilibre sur une surface plane, sont regroupés sous l’expression “accidents de plain-pied” et sont souvent considérés comme anodins.

## L’origine des glissades

Cinq facteurs sont à l’origine des glissades (1 - voir bibliographie page 6) :

- la nature du revêtement de sol,
- la vitesse de déplacement des personnes,
- le type de bottes portées,
- la présence de souillures sur le sol ou les marches,
- la présence éventuelle d’objets entravant la circulation.



Pour prévenir les glissades,  
prendre en compte  
tous ces paramètres.

## La nature du revêtement de sol

Le caractère anti-dérapant, le confort, la résistance à l’usure, la facilité d’entretien et le coût sont autant d’éléments à prendre en compte au moment du choix du revêtement de sol en salle de traite et en laiterie.

Matériaux	Mise en œuvre	Anti-dérapant	Confort	Observations
<b>Béton taloché</b>	- béton taloché XA2 - finition talochée et brossée	★ ★	★	Peu coûteux
<b>Chape finition avec durcisseur</b>	- finition talochée non lissée	★ ★	★	Peu coûteux
	- finition lissée + quartz	★ ★ ★	★ ★	Réalisation par un professionnel Entretien facile
<b>Carrelage avec reliefs anti-dérapants</b>	- joints anti-acide - encollage anti-acide	★ ★ ★	★	Sensible à l’usure dans le temps
<b>Dalles plastiques</b>	- dalles pleines, de préférence	★ ★ ★	★ ★ ★	Nettoyage parfois difficile
<b>Tapis caoutchouc</b>		★	★ ★ ★	Usure dans le temps



## Attention à l'usure des sols



Résine sur quai qui se décolle



Carrelage dégradé en fosse de traite

Des revêtements de sol tels que les résines ou du carrelage dégradés diminuent l'adhérence du pied au sol et peuvent conduire à l'accident.

## La vitesse de déplacement de la personne

L'environnement et l'activité de travail ont également un impact sur la vitesse du mouvement des personnes.

### Les exemples sont nombreux :

- les marches d'un escalier, penchées vers l'avant, créent une accélération du mouvement et conduisent à un risque de déséquilibre lors de la descente (voir fiche n°5 *Les Escaliers*).
- des marches de hauteur différentes induisent une modification du pas de l'éleveur au moment de la montée ou de la descente de l'escalier.



Profondeur des marches différentes

Concernant l'activité de travail, l'intervention de l'éleveur dans le parc d'attente, suite à une mauvaise avancée des vaches, peut provoquer un déplacement plus rapide qui augmente le risque de chute.



# Le type de bottes portées

Les bottes doivent répondre à plusieurs caractéristiques correspondant aux risques présents en salle de traite :

- **semelle et coque anti-perforation**,
- **résistance chimique** (bottes en nitrile, par exemple),
- **semelles anti-dérapantes**



Choisissez des bottes respectant la norme EN ISO 20345, avec marquage S5 (anti-dérapant, protection produit chimique)



Motifs multidirectionnels pour garantir une stabilité optimum.

Exemple de semelle antidérapante avec motifs multidirectionnels et à la structure granuleuse.

Afin d'assurer la meilleure stabilité possible des personnes travaillant en salle de traite, il est important d'apporter la plus grande attention au type de semelles des bottes.

- Choisir des **semelles anti-dérapantes au motif particulier et à la texture granuleuse.**
- Etre vigilant sur la **propreté de la semelle** avant de pénétrer en salle de traite (lavage au jet d'eau), ainsi qu'à **l'usure de la semelle.**

# La présence de souillure sur le sol ou les marches

Les résidus de lait et les déjections des animaux souillent le sol et les marches. S'en suit un phénomène d'encrassement du carrelage, des joints ou des autres types de revêtements à travers le temps, même si le lavage est des plus soigné.

Ce phénomène peut être accentué dans le cas de revêtement à trop forte aspérité, dont la surface inégale reste difficile à nettoyer.

Le principe de prévention globale consistera à faire en sorte de limiter au maximum ces souillures et de **réaliser un nettoyage le plus efficace possible.**

L'installation de pare bouses avec gouttières permet de diminuer la présence de déjections au sol (attention aux zones d'ombre).



## Bibliographie

(1) - Travail et sécurité, N° 545, février 1996

# La présence éventuelle d'objets entravant la circulation

Certaines chutes sont liées à **l'encombrement important du sol** (tuyaux, seaux, morceaux de carrelage décollés ...).

Pourtant, de nombreuses solutions peuvent être mises en œuvre afin de disposer d'axes de circulation dégagés.



*Sol encombré*

Quelques pistes de réalisation :



*Porte-seaux à roulettes*



*Accroche murale pour tuyau de lavage*



*Système de porte-seaux à glissière et tuyaux de lavage suspendus*



*Tuyau de collecte aller-retour n'entravant pas l'accès à l'escalier*

# A qui vous adresser ?

## ▶ Les services santé sécurité au travail de la MSA

Les conseillers en prévention et médecins du travail vous accompagnent pour limiter les risques d'accidents, préserver votre santé en milieu professionnel, améliorer vos conditions de travail...

### Fédération MSA d'Armorique

Site des Côtes d'Armor

Tél. 02 96 78 88 58

Site du Finistère

Tél. 02 98 85 79 31

### Fédération MSA des Portes de Bretagne

Site d'Ille-et-Vilaine

Tél. 02 99 01 82 55

Site du Morbihan

Tél. 02 97 46 52 36

## ▶ Les concepteurs agréés Charte Qualité conception bâtiments bovins

Liste disponible sur simple demande  
auprès du GIE-Lait Viande de Bretagne

Tél. 02 23 48 29 00 - Fax : 02 23 48 29 01

E-mail : [crb@gielaitviandebretagne.fr](mailto:crb@gielaitviandebretagne.fr)

## ▶ Les conseillers traite de Bretagne Contrôle Laitier

Tél. 02 97 60 27 37 - Fax : 02 97 60 56 38

E-mail : [accueil@bretagne-contrôle-laitier.fr](mailto:accueil@bretagne-contrôle-laitier.fr)

## ▶ Les installateurs agréés de matériel de traite

Liste disponible sur simple demande  
auprès du CROCIT Bretagne

Tél. 02 23 48 29 00 - Fax : 02 23 48 29 01

E-mail : [crocit.bretagne@wanadoo.fr](mailto:crocit.bretagne@wanadoo.fr)

Document réalisé par les Fédérations MSA de Bretagne en collaboration avec le Comité Régional Bâtiment du GIE Lait-Viande de Bretagne, les Chambres d'agriculture de Bretagne, Bretagne Contrôle Laitier et avec le soutien financier de la CCMSA et du Conseil Régional de Bretagne.